

SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE COURSE D'ORIENTATION



LA SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE COURSE D'ORIENTATION : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un dispositif qui permet à des jeunes d'un bon niveau régional en CO de bénéficier de plusieurs entraînements hebdomadaires (technique, physique) sur et en dehors du temps scolaire, afin de progresser vers un niveau National.

POURQUOI CHOISIR LA S.E.S COURSE D'ORIENTATION ?

- Pour faire partie d'un groupe d'élèves qui partagent le même DOUBLE OBJECTIF au lycée : obtenir son baccalauréat ET progresser dans cette activité.
- Pour valoriser son parcours de formation au lycée : PARCOURS SUP.
- Pour acquérir des connaissances, compétences et valeurs en lien avec l'activité : connaissance et respect de l'environnement, prise d'initiatives et de responsabilités ; organisation, pose, traçage...

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

- Un groupe de 10 lycéens maximum de niveau seconde à terminale pour la rentrée 2022.
- Un partenariat avec un club local : Association de Découverte et d'Orienteur de Chenôve qui met à disposition un entraîneur compétent.
- Un double suivi individualisé :
 - Suivi scolaire individualisé par l'enseignant coordonnateur de la section : Aleth LALIRE. La réussite scolaire conditionne le maintien de l'élève dans la section.
 - Suivi médical pluriannuel.

QUEL INVESTISSEMENT POUR LES ÉLÈVES MEMBRES DE LA SECTION ?

- Un créneau de pratique de course d'orientation physique ou technique, de 3h par semaine, inséré dans l'emploi du temps de l'élève (en plus des 2H d'EPS obligatoires) : encadrement entraîneur ADOC
- Participation à l'entraînement commun avec l'Ecole de CO de l'ADOC ou aux entraînements communs organisés par l'UNSS le mercredi après-midi : encadrement Aleth LALIRE
- Accès à l'entraînement physique du jeudi soir proposé par le club sur la piste du stade municipal de Chenôve de 18h30 à 20h : encadrement entraîneur ADOC
- Participation aux formations (Jeune arbitre) et compétitions UNSS de course d'orientation (championnats départementaux, académiques, national voir international) : encadrement Aleth LALIRE



QUELLE SONT LES CONDITIONS POUR POSTULER ?

- Etre licencié FFCO pour l'année 2022
- Attester d'un bon niveau régional dans au moins une des activités d'orientation (co pédestre, co à VTT) : possibilité de s'appuyer sur le Classement National FFCO

COMMENT POSTULER A LA SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE ?

- **Remplir et renvoyer le dossier de candidature (PJ) pour le 16 mai 2022** au secrétariat du lycée, accompagné :
 - **des bulletins des deux premiers trimestres de l'année en cours ;**
 - **d'une lettre de motivation** dans laquelle figureront votre classement National en course d'orientation, et de votre VMA (si réalisée durant l'année : indiquer la date et le test) ainsi que le club actuel et le nom de votre entraîneur référent ;
 - **d'un certificat médical** attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la course d'orientation pédestre et à vtt en compétition.
- Pour les élèves actuellement scolarisés en 3^e : saisir le vœu « Lycée Stephen Liegeard », Brochon en premier vœu sur AFELNET **avant le 31/05/2022 (minuit)**.

QUEL PROCESSUS DE VALIDATION DES CANDIDATURES ?

- Les candidatures sont étudiées par le comité directeur de l'ADOC puis envoyées à la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de course d'orientation qui transmet la liste des candidates et candidats retenus à l'établissement puis au comité de pilotage académique du sport de haut niveau.
- Les candidatures retenues seront annoncées et les familles recevront une réponse par mail au plus tard **le 8 Juin 2022**.
- Les élèves doivent ensuite valider leur inscription au lycée **entre le 7 et 9 juin pour les élèves entrant en 1^{ère} et terminale ; les 4 et 5 Juillet pour les entrants en 2^{nde}**